



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°157/2026
du Conseil communautaire
Séance du 6 juillet 2026

Date d'envoi de la convocation : 30 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 77

Nombre de conseillers présents : 49

Nombre de conseillers absents : 28

Nombre de votants : 56

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis au Forum de Laudun-L'Ardoise, sous la présidence de M. Christophe SERRE, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : NICOLET Alain, MUCCIO Christine, DAHMANI Naima, VANDEMEULEBROUCKE Brigitte, NADAL Laurent, CREYSSON Yves, EISELE Michel, RIEU José, DI-ROLLO Ludovic, PARADIS Gislaine, BIALLET David, BOUIS Caroline, MOSSAND Guillaume, GANDON Arnaud, MERCIER Julie, PALISSE Patrick, CLEMENTE Cédric, TRICHOT Benoit, DUCROS Bernard, SEGAL Valère, RANDRIANASOLONANDRASANA Vérah, CARMINATI Jérôme, AUGUSTIN Philippe, ESQUER Olivier, GAYTE Jocelyne, ROCA Benjamin, ROCHÉ Charles-Henri, COUDERC Alain, GIANNOTTI Jean-Marc, MARCELLIN Stéphane, JOUVE Olivier, LEFRANC Sarah, SALAU Claude, AUBANEL Guy, BARRIEU VIGNAL Sylvie, ANGELOZ Luc, GIOLBAS Elisabeth, PETITJEAN Elian, MISSOUR Gérald, SABATON Marjorie, SERRE Christophe, LAURENS Jean-Marie, HERBE Véronique, DANIEL Georges, CHENIVESSE Hélène, PHILIP Claude, BERTRAND Pascale, PISSAS Alexandre, CORBA Sébastien

Absents/Procurations : BORDES Pascale, BETTON Thomas, DEY Christine, DAUDE Denis, HAGEAUX Audrey, LIANES Pédro, MARQUES Léopoldina, CALLEJON Gaétan, BERGONZI Margaux, MORELLI Jean-Louis, BODI Trinité, ROUX Olivier, COSTA Ludivine, COUSTON Maxime, JACKEL Jérôme (procuration à DAHMANI Naima), PEYRIERE Pascal, BAYART Sébastien, CASTOR Raphael, MAHLER Fred, TEDESCHI Marie-Laure, PRAT Patrice, ROBELET Olivier, EUTEDJIAN Claudine (procuration à RANDRIANASOLONANDRASANA Vérah), GOURRET Patrice (procuration à CARMINATI Jérôme), BAGUR Marie-Laure (procuration à SEGAL Valère), FRENEIX Marie-Laure (procuration à AUGUSTIN Philippe), LORIC Karima (procuration à ESQUER Olivier), BROCHE Jérôme (procuration à NADAL Laurent),

Secrétaire de Séance : Brigitte VANDEMEULEBROUCKE

OBJET : Participation financière au service d'ingénierie territoriale des clauses sociales d'insertion

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2111-1 à L.2112-3 relatifs à la prise en compte des objectifs de développement durable et à la possibilité d'intégrer des conditions d'exécution à caractère social dans les marchés public ;

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 dite « Climat et résilience », renforçant l'intégration de considérations sociales dans la commande publique ;

Vu le Code du travail et notamment ses articles L.5131-1 et suivants relatifs aux dispositifs d'accompagnement vers l'emploi des personnes en difficulté d'insertion ;

Vu les orientations communautaires en matière d'emploi, d'insertion professionnelle et de développement économique territorial ;

Vu la compétence « Développement économique » exercée par la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien,

Considérant que les clauses sociales d'insertion constituent un outil permettant de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion ;

Considérant que la mise en œuvre de ces clauses nécessite une ingénierie spécifique assurée par un facilitateur chargé d'accompagner les donneurs d'ordre, les entreprises et les partenaires de l'emploi ;

Considérant que l'Agglomération dispose d'une expertise en matière d'accompagnement des clauses sociales ;

Considérant que les sollicitations de donneurs d'ordre extérieurs génèrent une mobilisation des ressources humaines communautaires nécessitant une participation financière adaptée ;

Considérant que cette question a été présentée à la commission attractivité économique du 11 juin ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la mise en place d'un service d'accompagnement au suivi des clauses sociales d'insertion proposé aux donneurs d'ordre extérieurs.
- D'approuver la participation financière applicable, fixée comme suit :
 - Communes membres : gratuité ;
 - Donneurs d'ordre autres :

De 1h à 300h	750 €
De 301h à 500h	1 000 €
De 501h à 1 000h	1 500 €
De 1 000 h à 10 000h	1 750 €
>10 001h	2000€ + 0,25€ /h suppl.

- D'approuver les modalités de facturation, à savoir 50 % à la signature de la convention et le solde (50%) à la livraison du bilan final synthétique suite à la réalisation de la clause d'insertion du marché.
- D'approuver le modèle de convention annexé à la présente délibération précisant le contenu de la mission, les engagements réciproques, le volume prévisionnel d'heures d'insertion, les modalités financières.
- D'autoriser le Président ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer les actes y afférents.

Fait et délibéré à Laudun L'Ardoise le 6 juillet 2026.

Le Président
Christophe SERRE

La Secrétaire de Séance

Brigitte VANDEMEULEBROUCKE



Signé électroniquement par : Christophe SERRE
Date de signature : 16/07/2026
Qualité : Président de l'Agglomération du Gard Rhodanien